

Demande déposée le 03/07/2024	complétée le 15/07/2024
Par :	FRESNEL MARYSE
Représentée par :	
Demeurant à :	8 RUE SAINTE MARIE 57200 SARREGUEMINES
Pour :	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	13 RUE SAINTE MARIE 57200 SARREGUEMINES
Références cadastrales	53 0522, 53 0524, 53 0526

N° PC 57 631 24S0025

Surface de plancher créée : 133 m²

Nombre de logements créé : 1

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2019, mis en révision le 28 mars 2022 et modifié le 07 novembre 2022, Et notamment le règlement de la zone Uc,

Vu les articles L.421-1, R.421-1 et R. 424-17 du Code de l'urbanisme,

Vu le règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences approuvé par délibération en date du 15 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de SAUR en date du 4 juillet 2024,

Vu l'avis avec observations de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 11 juillet 2024,

Vu les pièces complémentaires en date du 15 juillet 2024,

Vu l'avis d'ENEDIS en date du 18 juillet 2024 pour une puissance de raccordement pour le projet de 12kVA monophasé,

Vu la carte d'exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Moselle réalisée par le BRGM actualisée par la mission risques naturels,

ARRETE**ARTICLE 1 -**

Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions, observations, réserves et recommandations énumérées dans les avis visés ci-dessus et annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 -Le pétitionnaire est informé que le terrain est situé dans une zone d'aléa de niveau moyen vis-à-vis de l'exposition au retrait-gonflement des sols argileux. La cartographie de ce risque (carte d'exposition établie par le BRGM, actualisée par la Mission Risques Naturels) ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le site <http://www.moselle.equipement.gouv.fr>, onglet politique publique, rubrique Sécurité, défense et risques, puis rubrique Risques majeurs.

SARREGUEMINES, le 18.07.2024

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Christian DIETSCH